

LesEchos.fr

# Le bitcoin et les "limites" de la pensée

JACQUES FAVIER / AUTEUR "LA VOIE DU BITCOIN" | LE 06/07 À 08:51

Suscitant l'effroi des régulateurs, le bitcoin défie sans doute des cadres de pensée trop issus de nos sens. On ne peut échapper aux balourdises sans une réflexion philosophique sur l'espace dans lequel se meut le bitcoin.

Les chiens et les rois marquent leurs territoires. Une part de notre droit civil et de notre fiscalité est élaborée sur les savoir-faire de l'arpenteur, du géomètre et du conservateur des hypothèques.

L'impôt au passage d'une frontière, d'un octroi, ou d'un péage se confond longtemps avec la douane qui empêche de passer du sel ou de l'or en deçà ou au-delà d'une ligne au sol. La "police de l'air et des frontières" se fait toujours sur le plancher des vaches. L'impôt sur les personnes reste un impôt sur les résidents, créant un lien entre la terre et l'homme comme jadis le servage.

La douane qui liste ce qui doit être déclaré au passage (billet de banque, chèque au porteur ou de voyage, effet de commerce non domicilié, bon de caisse anonyme, mandat, valeur mobilière, bon de capitalisation, créance négociable au porteur ou endossable et or) reste étrangement muette sur le bitcoin.

Quelle est la nature d'un support (papier ou informatique) sur lequel se trouvent l'adresse publique où est inscrite sur un Ledger doté d'ubiquité une poussière ou une fortune de bitcoin, et tout ou partie de la clé privée permettant d'en faire libre usage ? On peut solliciter la vérité, assimiler le *voucher* à un **bon de caisse** ou à une **valeur mobilière**. Mais le bitcoin se présente aussi sous une forme proche de celle d'une carte de paiement qui donne aussi bien l'adresse (dans une banque) et la clé privée permettant à son détenteur (et à la banque !) de faire usage des fonds. Or la carte bancaire n'a pas en soi de valeur et ne fait pas partie de la liste.

Surgit ensuite la question de l'espace où s'inscrit le bitcoin. À la différence des supports de valeur listés par la douane, le bitcoin ne voyage pas. Qu'on l'encaisse ou qu'on le décaisse, il ne franchit en réalité aucune frontière. Sa vitesse de circulation ne provient d'ailleurs que de ce qu'en fait il ne voyage pas, du moins pas avec nous ni dans le même espace.

La première monnaie virtuelle ne fut point celle dont le support fut le premier dématérialisé, mais celle dont l'effet s'exerçait dans un espace construit arbitrairement et distinct de celui du chien et du roi.

Une histoire de potache illustre cela : un adolescent voulant taquiner sa professeure de philosophie lui avait glissé dans la copie d'un bac blanc, recouvert de la mention légèrement mafieuse "ça reste entre nous", un gros billet de Monopoly.

Jeremy Rifkin rappelle dans son livre de 2011 sur l'empathie que "le jeu n'a pas de limite définie". Le monde ludique se déroule "dans un espace symboliquement séparé du champ utilitaire. Les "terrains de

jeux" sont des refuges sûrs, indépendants du monde réel. Un terrain de jeu n'est pas un lieu que quelqu'un possède, qui lui appartient, c'est plutôt un cadre fictif qu'on se partage pour un moment. (...) L'expérience est donc de nature transcendante : l'impression d'être à la fois dans le monde et hors du monde."

La semaine passée, j'ai vu à Genève un entrepreneur du jeu en ligne présenter des usages à la fois savants et ludiques de la blockchain, avec des aperçus fort instructifs sur les points de contact entre les divers mondes. Si le bitcoin est né pour une part d'un projet politique, il est patent qu'il doit aussi beaucoup au jeu et qu'il s'inscrit dans la liste des monnaies destinées à échanger ou acquérir, dans des mondes de jeux, des avatars, des augmentations de pouvoirs, des expériences virtuelles diverses.

À cet égard, la réaction affolée des autorités placées à la frontière du monde sensible ressemble aux ordres confus que donnait à mes enfants une directrice d'école découvrant des trafics de cartes Pokémon auxquels elle ne comprenait évidemment rien.

Le mot latin "limes" qui signifie frontière donne l'adjectif "limité". Penser avec ses sens et les pieds sur terre conduit à l'impasse quand la réalité ne peut plus être décrite qu'en langage mathématique. Voire métaphysique : l'au-delà est un bon exemple d'espace échappant au roi comme à son chien. Aucun rapport avec le bitcoin ?

J'ai songé soudain que le bitcoin est un message et qu'on désignait en grec le messager par un mot qui donne le français "Ange". Pas étonnant que certaines discussions juridiques sur le bitcoin ressemblent à la vieille querelle byzantine sur le sexe des anges !

Je ne saurais trop conseiller à qui souhaite explorer la nature des Messagers (même divins) pour construire une pensée de la circulation des messages (même cryptés), les Questions 52 et 53 de la Somme théologique de Thomas d'Aquin (prima pars). C'est une lecture bien plus stimulante que celle des rapports officiels sur les nouvelles monnaies ! À partir d'un dogme restreint (les anges existent et ils sont de nature spirituelle), on voit le plus grand philosophe du temps s'appliquer selon les mots d'un de ses traducteurs français, "à découvrir ce que peut être une nature purement spirituelle, dont l'activité intellectuelle et volontaire n'est pas entravée par un corps ni liée dans son exercice aux organes et aux puissances de la **sensibilité**".

"Être dans un lieu, dit Thomas d'Aquin, n'a pas le même sens pour l'ange et pour un corps (...). Si l'ange est dit être dans un lieu corporel, c'est parce que sa puissance s'applique d'une certaine manière à ce lieu". Aux questions de savoir si un ange peut se trouver en deux points ou deux anges au même point, on trouve d'étonnants échos à l'épineuse question du *double spent*...

Tel l'ange, l'électron circule aussi sans laisser grande trace sensible et sans trop nous dire où il est ni où il va. À ceux que la théologie rebute je conseille "Le Principe" de Jérôme Ferrari.

S'adressant fictivement à Heisenberg, l'auteur lui rappelle l'éblouissement de sa révélation d'Heligoland ("terre sacrée", décidément !) : "le temps béni des images était à jamais révolu comme doit toujours l'être le temps de l'enfance : vous avez regardé par-dessus l'épaule de Dieu, et vous est apparu, à travers la mince surface matérielle des choses, le lieu où se dissout leur matérialité. Dans ce lieu secret, qui n'est pas même un lieu, les contradictions s'abolissent en même temps que les images et leur chair familière : il n'y demeure aucun vestige du monde que le langage des hommes peut décrire, aucun lointain reflet, mais seulement la forme pâle des mathématiques (...)"

Sans rapport, non plus, avec le **Bitcoin** ? Je pense que si. Car pour qui ne souscrit ni aux rêveries libertaires ni aux fantasmes de régulation régaliennne il apparaît urgent d'inventer "autre chose", un autre vocabulaire, d'autres descriptions et donc d'autres régulations. On n'interdit pas, après tout, aux automobiles de laisser leur crottin sur la voie publique.

"Il suffisait (poursuit Ferrari) de renoncer aux questions insolubles, celles qui portaient sur une réalité physique que personne ne pouvait observer ni concevoir, il fallait oublier toutes ces histoires d'ondes et de corpuscules, d'orbites et de trajectoires, se libérer douloureusement de la nostalgie des images pour bondir d'un seul coup, par-dessus l'abîme, dans le refuge des formes mathématiques, car c'est là que, depuis toujours, la raison a sa demeure..."

Le bitcoin ne franchit pas les frontières et s'échange dans un univers chiffré, non sur un continent où il suffirait de planter son drapeau en débarquant comme Colomb pour en prendre possession.

Il est souhaitable que cet univers soit vivable et ne trouble point celui de notre vie matérielle. Il est urgent d'inventer des droits et des devoirs appropriés non seulement à la technique (pour ne pas interdire ce qu'on ne saurait empêcher), mais à la nature de cet espace. Si le bitcoin circule dans un espace construit où le consensus s'établit par l'usage des mathématiques, il faut explorer, avec des chercheurs et des entrepreneurs, ce que ces mathématiques peuvent y faire régner comme police.

Les responsables des États Territoires ne sont pas les mieux placés pour cela : on voit souvent combien ils peuvent être "vieux jeu" et mal informés. Mais il ne leur est pas interdit de se mettre à jour et de contribuer à cette réflexion et à cette construction pour vivre en paix avec ce nouveau et transcendant voisin. ●